



FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

EUROCRISE
8 rue de Bellefond
75009 Paris
Tél. : 33 (0)1 49 49 01 23
www.eurocrise.com
eurocrise@eurocrise.com

OBSERVATOIRE ARMÉE DE TERRE 2035

Le recours aux proxis, quel avenir pour les forces terrestres ?

Michel GOYA

Avec la participation de :

Isabelle DUFOUR

Christophe LAFAYE

Le 25 septembre 2018

Année 2 - Note BdC n°2

OBSERVATOIRE DE L'ARMÉE DE TERRE 2035

La mission de l'Observatoire de l'armée de Terre 2035 consiste à étudier les enjeux démographiques, politiques, sécuritaires, sociaux-économiques, technologiques et internationaux pouvant avoir un impact sur l'armée de Terre et en particulier sur son organisation, ses ressources, ses capacités, son emploi et son format. Dans cette optique, le consortium formé par la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) et Eurocrise produit régulièrement des notes d'analyse, au format court, ayant une vocation prospective et débouchant sur des recommandations concrètes et opérationnelles.

Les propos exprimés dans ces notes d'analyse n'engagent que leurs auteurs.

Liste des notes et documents réalisées dans le cadre la première année de l'observatoire :

Note n°1 - *L'armée de Terre : Une organisation humaine face à l'innovation. Quelles ruptures technologiques viendront renforcer, ou pourraient déstabiliser, une institution dont l'efficacité repose sur la plus-value apportée par l'action humaine et collective et non sur celle d'une individualité à forte valeur ajoutée ?*

Note n°2 - *Dans un contexte national et international en forte évolution, très imprévisible et toujours plus complexe, quels engagements pour l'armée de Terre sur le territoire national (TN) et à l'international demain ? Comment s'y préparer ?* (Document non disponible grand public).

Note n°3 - *Soldat et démographie française : quelle ressource, quelles motivations et quels attraits pour l'armée de terre ?* (Document non disponible grand public).

Note n°4 - *Le régiment demeure-t-il un modèle pertinent pour aborder les défis et les opportunités de demain ? Si non, quelle alternative ?*

Note n°5 - *Du Cap Nord à la Mer Noire : enjeux géostratégiques d'une frontière commune avec la Russie ?*

Note à bon de commande - *Le recours aux proxis ; quel avenir pour les forces terrestres ?*

Etude annuelle : *Quelles conséquences pour l'armée de Terre des évolutions au voisinage de l'Europe : Afrique, Proche et Moyen Orient ?* (Document non disponible grand public).

Sommaire

| | |
|---|----|
| Propos liminaires..... | 4 |
| 1. L'emploi d'auxiliaires, une pratique fréquente dans les armées | 6 |
| 1.1. Les étrangers au service de la France | 6 |
| 1.2. Les expériences modernes | 9 |
| 2. Possibilités d'emploi des auxiliaires en OPEX et limites | 13 |
| 2.1. Les avantages..... | 13 |
| 2.2. Les conditions politiques..... | 15 |
| 2.3. Les conditions opérationnelles..... | 15 |
| 3. Conditions d'emploi des auxiliaires | 18 |
| Conclusion | 24 |

Propos liminaires

• Le constat

Le document *Action Terrestre Future* citait la masse comme l'un des facteurs de supériorité opérationnelle. Il la définit comme « la capacité à générer et entretenir les volumes de forces suffisants pour produire des effets de décision stratégique dans la durée, prenant en compte les impératifs dictés par le cadre espace/temps spécifique à chaque opération¹ ».

Conscient des limites du format de nos armées, le document propose trois pistes pour faire face à un besoin éventuel de massification :

- « l'assistance militaire opérationnelle pour agir avec des forces locales ;
- l'engagement d'opérateurs privés (tâches organiques, logistiques, de protection de la force) ;
- l'action dans le cadre de coalitions (à relier au facteur de supériorité « coopération »)² ».

Notons également que l'appel à la réserve est évoqué dans le cadre des OPINT, alors qu'elle pourrait, à condition néanmoins de modifier son organisation en profondeur, être utilisée dans les OPEX, y compris pour des opérations de combat, comme c'est le cas avec la Garde Nationale américaine.

Pour compléter ces possibilités, cette note d'analyse se propose d'explorer la piste du recours à des combattants locaux (ou nommés ensuite sous le terme générique d'« auxiliaires ») insérés dans des forces sous commandement français.

• Le mandat

Dans les opérations menées depuis 1962, l'armée de terre doit composer avec une force projetable limitée en volume. Le déploiement de la division Daguet, aux alentours de 12 000 hommes, constitue depuis 1990 le maximum qu'elle a réussi à déployer pour une seule opération, ce qui est à peine inférieur au contrat opérationnel défini par le Livre blanc de 2013 pour un engagement majeur. De tels effectifs constituent un niveau bas historique qui, s'ils peuvent être suffisants pour l'emporter dans des engagements limités, s'avèrent très insuffisants dès lors qu'il s'agit d'exercer une présence permanente et forte sur un territoire soit étendu, soit de forte densité. L'armée de terre française est par exemple incapable avec ses moyens actuels de s'emparer d'une métropole importante tenue par un ennemi déterminé, ce qu'a, par exemple, pu réaliser l'*US Army* à Badgad en 2007 grâce à l'appoint de dizaines de milliers de combattants locaux.

Une solution à ce problème de sous-effectifs chronique pourrait consister à renforcer les forces françaises de combattants locaux. Des contractuels locaux sont déjà embauchés pour réaliser des tâches non-militaires. La différence ici réside dans le fait de leur faire porter les armes pour la France, au sein d'unités françaises, dans leur propre pays. Les avantages sont assez connus : un appoint de forces très sensible à moindre coût, une connaissance du terrain et des habitudes locales,

¹ Etat-major de l'armée de Terre. *Action Terrestre Future*. Paris, septembre 2016, p. 37.

² Idem, p. 39.

un vivier de recrutement assez large et déjà acclimaté au terrain et des pertes qui seraient plus facilement acceptables pour la population française.

La note d'analyse devra détailler ces avantages, en s'appuyant sur des exemples historiques. Elle cherchera notamment à les caractériser plus finement, pour distinguer dans quelles circonstances ces avantages s'expriment vraiment. Cette solution *a priori* simple se heurte toutefois à des difficultés de plusieurs ordres, juridiques et psychologiques en particulier, que la note d'analyse approfondira.

In fine, en reprenant les éléments ci-dessus, on cherchera à distinguer :

- Le contexte et les conditions politiques nécessaires. Il faut également prendre en compte le fait que la question mémorielle peut être sensible dans certains pays ;
- Les éléments d'accompagnement indispensables (communication, équipements, formations) ;
- Les éléments doctrinaux éventuels à compléter ;
- Les types d'opération qu'il serait possible de mener en ayant recours à cette solution.

• **Cadre temporel**

Dans la lignée des travaux de l'Observatoire, cette note a une visée prospective. Les travaux se situent donc dans un horizon temporel étendu (à l'horizon 2035), permettant d'envisager des scénarios d'emploi des forces radicalement différents, dans des contextes géopolitiques transformés (systèmes d'alliances en particulier).

1. L'emploi d'auxiliaires, une pratique fréquente dans les armées

1.1. LES ETRANGERS AU SERVICE DE LA FRANCE

• Une longue tradition de recrutement étranger

La France a toujours utilisé, jusqu'à aujourd'hui avec la Légion étrangère, des étrangers pour renforcer le nombre de ses soldats professionnels. Ils ont pu former jusqu'au tiers des armées d'Ancien Régime. Les recrues locales ont par la suite surtout contribué aux expéditions extérieures, surtout à partir de la décision de ne plus y engager de conscrits à la fin du XIX^e siècle. Tirailleurs et spahis de toutes origines participent ainsi à la conquête de l'empire puis à sa garde, toutes choses qui auraient été impossibles sans eux. A partir du début du XX^e siècle, ils participent également largement à la défense de la métropole et constituent le fer de lance des Forces françaises libres.

L'absolue nécessité de disposer de recrues professionnelles non-métropolitaines s'est particulièrement fait sentir dans les grandes opérations extérieures d'après la conquête de l'empire comme la guerre du Rif (80 000 soldats de toutes origines déployés en 1925-1926) mais surtout en Indochine et en Algérie.

• La guerre d'Indochine

Un tiers seulement du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (CEFEO) qui combat en Indochine de 1946 à 1954 est composé de Français métropolitains, soit environ 60 000 hommes. Un autre tiers est formé par les recrues étrangères de la Légion étrangère et les combattants africains. Le dernier tiers est formé de recrues locales.

Dans la mesure où il n'était pas question d'envoyer des soldats appelés en Indochine, le Corps expéditionnaire n'aurait jamais pu disposer de la masse nécessaire pour conduire cette guerre sans faire appel à toutes ces recrues étrangères, impériales et locales (qui à partir des indépendances de 1949 étaient aussi étrangères).

Au total, 350 000 autochtones, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, issus des minorités ethniques ou religieuses, ont combattu dans les rangs français. Plus de 50 000 l'ont payé de leur vie au combat ou dans les camps de prisonniers. Cet apport massif a été facilité par :

- l'autorité de la France, maîtresse sur le territoire au moins jusqu'en 1949,
- l'abondance, jusqu'à la fin de la guerre, des volontaires attirés par des raisons diverses (anticommunisme, solde, vengeance, etc.).

Les formes d'engagement, souvent improvisées, ont été multiples. On peut les regrouper dans six catégories :

- Les bataillons à recrutement local (bataillons thaïs, bataillon de marche indochinois, etc.) et à encadrement mixte. Ces unités ont eu vocation ensuite à rejoindre les armées nationales constituées à partir de 1949.

- Les bataillons métropolitains qui incorporent des unités élémentaires à recrutement local. A la fin de la guerre, presque tous les bataillons français du CEFEO sont des unités mixtes, avec une forte minorité de recrues locales.
- Les compagnies de secteur composées d'une centaine de supplétifs encadrés par une petite équipe de commandement française. La Gendarmerie dispose aussi de nombreuses milices de protection des sites sensibles ou de garde-frontières.
- Les commandos, qui sont des unités de supplétifs un peu plus encadrées, et surtout mieux équipées et sont destinées à un combat offensif autonome dans un secteur donné. Les maquis recrutés dans les minorités de la Haute-région du Tonkin dans le cadre du Groupement de commandos mixtes aéroportés (GCMA) relèvent de cette catégorie.

La France tolère aussi l'existence de milices privées d'autodéfense des plantations, Hoa Hao, Caodaïstes, Evêchés catholiques, Binh Xuyen, dès lors qu'elles sont opposées au Vietminh. Ces milices privées, qui mènent leur propre politique, posent souvent plus de problèmes qu'elles ne permettent d'en résoudre. Elles ne sont pas considérées ici comme des unités auxiliaires dans la mesure où elles échappent largement au commandement français.

A la fin de la guerre, il y a un consensus sur l'idée que le recrutement local, un peu méprisé initialement, s'est révélé indispensable :

- Il a permis d'assurer de manière très économique la masse dont le Corps expéditionnaire manquait cruellement ;
- L'apport n'a pas seulement été quantitatif. Les recrues autochtones ont apporté également leur connaissance du milieu et une présence permanente ;
- Nombre de ces recrues, si elles n'avaient pas servi la France auraient sans doute rejoint le Vietminh, or, solder un supplétif coûtait beaucoup moins cher que d'éliminer un combattant vietminh ;
- D'un autre côté, cet engagement massif a été aussi le signe que beaucoup de Vietnamiens rejetaient le Communisme et a contribué à légitimer l'action de la France.

Cela n'a pas été cependant sans difficultés :

- Le financement et l'équipement ont parfois été problématiques mais beaucoup moins que pour les autres unités du CEFEO ;
- L'encadrement des unités autochtones a nécessité de disposer de plusieurs milliers d'officiers, de sous-officiers et de soldats spécialistes. Le problème n'a pas été seulement quantitatif, la qualité de ces cadres isolés dans des milieux étrangers étant aussi essentielle.
- Le recrutement des volontaires locaux s'est révélé très sensible aux anticipations sur le vainqueur. Après Dien Bien Phu, les volontariats chutent parmi les unités de supplétifs au Tonkin et les désertions augmentent.

Pour pallier ces difficultés, et parce que les Français n'avaient pas vocation à rester, une structure de formation de cadres locaux a été mise en place très rapidement. A la fin de la guerre, la très grande majorité des unités autochtones qui combattent aux côtés des Français sont commandées par des cadres locaux.

La France découvre en 1954 le problème de la dissolution des forces locales. Les Français partent, les recrues locales restent avec un « marquant » d'association avec un camp.

- Au Laos, Cambodge et au Sud-Vietnam, le processus de licenciements des troupes locales se déroule plutôt bien (indemnisation et/ou intégration dans les forces nationales) ;
- Au Tonkin, occupé par le Vietminh, il est nécessaire d'évacuer au Sud plusieurs milliers de combattants autochtones avec les familles ;
- Le drame principal est l'abandon de ceux qui n'ont pas pu ou voulu se déplacer. Il est à noter que pour beaucoup d'entre eux, minorités ou catholiques par exemple, alliance avec les Français ou non, les conséquences de la victoire des Vietminh auraient été de toutes manières difficiles.

• La guerre d'Algérie

La guerre en Algérie représente une exception dans les guerres que la France a menées au loin. En 1954, le territoire est considéré comme « métropolitain » et justifie donc l'engagement de soldats appelés. Cela permet de déployer jusqu'à 480 000 soldats à la fin de 1956, une densité de forces considérable et sans doute inégalée dans un conflit de contre-insurrection.

Dans ces conditions, le recrutement local apparaît moins nécessaire. Les forces locales sont d'abord des forces « héritées » comme les régiments de Tirailleurs ou les Groupes mobiles de police rurale de la Gendarmerie. Elles sont regardées avec méfiance, beaucoup de combattants de l'Armée de libération nationale (ALN) provenant de leurs rangs. Les régiments de Tirailleurs sont souvent déployés hors d'Algérie.

Contrairement à l'Indochine où la France accompagne assez rapidement un processus d'indépendance, il n'est pas question non plus de contribuer à former une armée algérienne ou ce qui pourrait la préfigurer.

L'appel aux recrues « musulmanes » survient surtout pour leur bas coût et surtout (les appelés non plus ne sont pas très coûteux) leur connaissance du milieu. Il est assez progressif et longtemps assez limité.

- Des sections de 20 à 30 *mokhzanis* (gardes) sont associées aux Sections administratives spécialisées ou urbaines (SAS et SAU) pour assurer leur protection. Cela représente 20 000 supplétifs qui combattent peu ;
- Les premières harkas, unités de circonstance formées de combattants locaux au statut de journaliers sont formées à partir de 1956 pour seconder les bataillons métropolitains ;
- Ces harkas, encadrées par une petite équipe de commandement métropolitaine, sont progressivement organisées et équipées comme des unités de combat françaises et amalgamées aux bataillons.

La « composante locale » connaît une grande extension après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958 afin, à la fois :

- d'alléger le contingent métropolitain, coûteux financièrement et politiquement,
- d'accroître la puissance globale de l'action militaire contre le Front de libération nationale (FLN) (Plan Challe),
- de donner une substance à un « parti musulman de la France », signe comme en Indochine, de la légitimité de la cause française et de l'adhésion de la population.

Au total, en 1960, 118 000 Algériens musulmans servent aux côtés des soldats métropolitains dans les bataillons réguliers (engagés et appelés « français de souche nord-africaine », FSNA), les SAS, les unités de Gendarmerie, les commandos de chasse nouvellement créés et les Groupes d'autodéfense.

D'un point de vue tactique et opératif, l'apport des recrues locales a été sensiblement le même qu'en Indochine : nombre et connaissance du milieu, mais de manière moins décisive, le déploiement du contingent permettant de disposer de la masse.

Le principal problème posé par le recrutement local en Algérie a été celui de la « fin de contrat », bien plus difficile qu'en Indochine. Le processus de licenciement et de « recasement » a commencé en 1961. Il est proposé alors aux combattants musulmans restants de partir en France et de prendre la nationalité française avec un contrat, suivant les cas, dans l'armée, la police, la gendarmerie ou l'administration, ou d'être licenciés en Algérie avec une indemnité.

Dans le même temps, le FLN avait promis le pardon et donné des garanties dans ce sens lors des accords d'Evian tout en entreprenant d'assassiner ceux qui faisaient une demande de nationalité française. Au total, plus de 80 % des anciens combattants algériens choisissent de rester en Algérie et environ 15 000 d'entre eux sont évacués en France avec leur famille. A partir du 5 juillet 1962, date de la mise en application des accords d'Evian, ceux qui sont restés subissent de terribles représailles, sans que la France n'intervienne, considérant qu'elle n'en a plus le droit.

Ce drame est un traumatisme qui resurgit et resurgira automatiquement chaque fois qu'une situation similaire apparaîtra, comme par exemple avec le sort des interprètes des forces françaises en Afghanistan.

1.2. LES EXPERIENCES MODERNES

• L'opération Limousin

Après la décolonisation, il existe encore quelques survivances d'unités mixtes comme la Compagnie parachutiste d'infanterie de marine (CPIMa) unité d'intervention rapide d'Afrique centrale basée à Brazzaville depuis 1948 (avant de rejoindre le Tchad au milieu des années 1960) et qui, depuis 1958, est composée de commandos mixtes où se mélangent recrues françaises et africaines (Congo, Tchad et Centrafrique).

Peut-être n'est-on jamais allé aussi loin dans la mixité, qui, d'après les témoignages, se passe très bien. En 1963, les recrues africaines ont commencé à être rendues à leurs nations d'origine, désormais indépendantes, et dont elles constituent le noyau de leurs unités parachutistes. La base de la CPIMa reste leur centre de formation.

Le nouveau modèle de forces français post-colonial ne comprend qu'une capacité d'intervention extérieure réduite à environ 4 000 soldats professionnels et jusqu'au double de Volontaires service long (VSL), qui ne sont pas engagés dans les opérations de combat.

Ce système permet de gérer la plupart des interventions en Afrique, limitées en volume et dans le temps. Il s'avère insuffisant lorsqu'il s'agit de participer à une campagne de contre-insurrection de grande ampleur comme au Tchad de 1969 à 1972 face au Front de libération nationale (Frolinat).

Constatant à la fois le faible volume des forces françaises disponibles (au maximum sept unités élémentaires pour les forces terrestres) et la faiblesse de la jeune armée nationale tchadienne (ANT), le gouvernement tchadien accepte de placer cette dernière sous commandement opérationnel de la France.

- L'encadrement des unités de l'ANT est majoritairement pris en compte par des Français jusqu'au niveau du chef du groupe parfois ;
- Les compagnies de l'ANT, soutenues et partiellement rééquipées par la France, sont également intégrées dans des groupements tactiques franco-tchadiens ;

- Les cadres tchadiens sont formés ou recyclés dans une structure de formation constituée pour l'occasion ;
- Plus de 650 cadres français sont engagés au Tchad pour assurer ce commandement des forces locales et cette formation. Ces postes sont supprimés au fur et à mesure de leurs remplacements par des cadres tchadiens.

L'expérience est une réussite. La campagne au Tchad de 1969 au 1972 est un des rares exemples de contre-insurrection moderne réussie.

Les Britanniques mènent alors dans le Sultanat d'Oman de 1970 à 1976 une autre campagne moderne de contre-insurrection selon des modalités proches de celles des Français au Tchad et avec la même réussite.

• L'expérience des *Combined Action Platoons* américano-vietnamiennes

L'expérience des *Combined Action Platoons* (CAP) durant la guerre du Vietnam ressemble, à moindre échelle, à celle des compagnies de supplétifs de secteur en Indochine. Elle est intéressante car elle est une des seules à avoir fait l'objet d'analyses scientifiques.

Les CAP sont une improvisation d'un bataillon de marines américains déployé en 1965 dans une zone de quadrillage. Elles consistent en l'association d'un groupe de combat de Marines (14 hommes, avec un infirmier de l'*US Navy*) avec une section des Forces populaires, les milices villageoises d'autodéfense.

Après le succès des premières CAP, l'expérience est étendue. Au plus fort du programme, en 1969, il existe 114 CAP regroupées dans 14 compagnies, avec plus de 2 200 soldats américains et près du double de Vietnamiens.

- Les soldats américains sont tous volontaires pour servir dans une CAP au moins six mois. Les volontaires n'ont jamais manqué et deux-tiers d'entre eux ont demandé à prolonger leur séjour normal de plusieurs mois ;
- Après deux semaines de stage dans une école spécifique où ils apprennent les rudiments de la langue et des coutumes locales, les Américains commencent par effectuer des opérations de sécurité en périphérie du village. Ils y apprennent à se connaître eux-mêmes, eux qui viennent d'unités différentes et à communiquer avec les forces populaires. Ce n'est que lorsqu'ils maîtrisent le milieu humain et physique que les Américains pénètrent dans les villages et y logent au milieu des habitants, en y en payant un loyer ;
- Le quotidien des CAP est fait de patrouilles de jour, pour connaître le milieu et se montrer, et d'embuscades de nuit, pour combattre. Entre les patrouilles, les marines approfondissent leur connaissance des lieux et des habitants et instruisent les miliciens locaux.

En mai 1971, la dernière CAP est dissoute. Il est alors très clair que l'expérience a été un grand succès :

- L'indice de sécurité des villages de la « zone CAP » a été double des autres. Le Viêt-Cong n'y a pratiquement plus recruté ni perçu de taxes de riz, alors qu'inversement l'administration du gouvernement républicain a pu s'y exercer normalement ;
- Aucune zone tenue par les CAP n'a été prise par l'ennemi et la base américaine de Phu Lai, entourée de zones CAP n'a jamais été attaquée ;
- Le taux de désertion des Forces populaires a été très faible dans les CAP contre 15 % dans l'ensemble du Sud-Vietnam. On estime qu'un groupe de marines engagé dans un village

- suscitait presque vingt volontaires et que ceux-ci étaient formés deux fois plus vite que lorsqu'ils étaient laissés seuls sous le commandement vietnamien ;
- Un Américain inséré dans une CAP a éliminé deux fois plus d'ennemis qu'un Américain agissant au sein d'une unité de combat purement nationale, tout en aidant la population, instruisant les forces locales et réduisant les ressources de l'ennemi ;
 - Si un soldat américain et un vietnamien ont été tués en moyenne chaque année dans chaque CAP, le risque y était deux fois inférieur à celui des bataillons d'infanterie américains dans les bases. La protection invisible de la connaissance du milieu physique et du renseignement fourni par la population s'est avérée plus efficace que les murs des bases ou la puissance de feu massive des opérations de recherche et destruction ;
 - Grâce à cette protection, les pertes par mines et pièges ont été marginales dans les CAP alors qu'elles représentaient un tiers des pertes totales américaines ;
 - Grâce à elle encore, les CAP ont eu l'initiative des combats dans plus de 70 % des cas, ce qui suffisait généralement à l'emporter, alors que la proportion a été inverse avec les opérations de « va et vient » depuis les bases, ce que les bataillons américains ont été obligés de compenser par une débauche de feux. En termes de coût par ennemi tué, les Marines des CAP ont été des dizaines, sinon des centaines, de fois plus efficaces que les soldats des bataillons purement américains ;
 - Alors que les contacts ont été permanents, on a constaté beaucoup moins de problèmes entre soldats américains et civils vietnamiens qu'avec toutes les autres unités du corps expéditionnaire ;
 - Dans l'abondante littérature américaine sur la guerre du Vietnam, cette expérience est une des très rares à encore être présentée comme positive et susciter de la nostalgie.

Malgré sa réussite, l'expérience n'est pourtant pas développée plus avant. Elle se trouve à la croisée de trois grands commandements rivaux, l'armée sud-vietnamienne, l'action civile pilotée par l'ambassade des Etats-Unis et le commandement militaire américain au Vietnam. Ce dernier dénonce dans les CAP un gaspillage de moyens au profit d'unités qui « s'assoient et ne font rien » et en tout cas tuent moins d'ennemis que les opérations offensives, seul critère valable aux yeux de la plupart des généraux de l'*US Army*. Ils font donc tout pour limiter autant que possible cette initiative du Corps des Marines.

• **Les « Fils de l'Irak »**

En septembre 2006, alors que l'Irak bascule dans la guerre civile, les forces américaines (130 000 hommes et 15 brigades) s'avèrent impuissantes à rétablir l'ordre et à contenir la progression de l'Etat islamique en Irak (EII) dans les provinces sunnites. Les forces de sécurité irakiennes, en cours de reconstitution, sont encore très fragiles.

La situation commence à se retourner dans la ville de Ramadi avec l'alliance de tribus sunnites et de la brigade américaine en charge du secteur. Les tribus, associées dans le « mouvement du Réveil » très hostile à l'EII fournissent 4 000 supplétifs aux forces américaines et régulières irakiennes sur place. Grâce à ce renfort et la connaissance du milieu (et la volonté de le défendre) de ces supplétifs, il est possible de multiplier des postes de combat mixtes qui permettent à leur tour de reprendre le contrôle de la ville.

L'expérience est reprise à grande échelle, avec l'accord (réticent) du gouvernement irakien. En juillet 2007, pour l'équivalent de moins de 30 millions d'euros de soldes par mois (moins de 1% des dépenses américaines) et sans avoir à les équiper, la Force multinationale en Irak dispose sous contrat d'un renfort de 100 000 combattants locaux (sous l'appellation générale de « Fils de l'Irak

») intégrés dans son dispositif. Plus de la moitié d'entre eux servent dans des milices de quartier à Bagdad aux côtés de dix brigades américaines et des 80 000 soldats ou policiers irakiens. La très grande majorité des Fils de l'Irak sont utilisés dans des missions de renseignement et de surveillance à l'intérieur de leurs quartiers d'origine, en liaison avec les forces américaines et irakiennes.

Cet engagement massif de miliciens, pour la très grande majorité sunnites, a permis :

- de disposer à bas coût et en quelques semaines d'une armée complète trois fois supérieure aux renforts venus des Etats-Unis (le *Surge*),
- inversement de faire pratiquement disparaître un camp hostile (les nationalistes sunnites),
- d'associer la puissance des moyens américains à la connaissance du milieu (supérieure à celle des forces de sécurité irakiennes nationales transplantées) jusqu'au plus bas niveau,
- de chasser l'EII de Bagdad et des provinces sunnites, de réduire considérablement les pertes.

La gestion de ces centaines de milices supplétives a suscité quelques problèmes comme le comportement de certains chefs de milice apparenté à celui de bandits ou le paiement des soldes lorsqu'il s'effectuait via des intermédiaires mais dans l'ensemble les milices ont parfaitement accompli leur mission de surveillance et de défense locales.

Le principal problème de cette expérience réussie a été posé par les rapports entre le mouvement du Réveil ou les Fils de l'Irak et le gouvernement irakien réticent devant cette armée sunnite intégrant beaucoup d'anciens baasistes. Le gouvernement s'était néanmoins engagé à intégrer les Fils de l'Irak dans les Forces de sécurité ou les autres ministères pour la fin de 2009. En avril 2010, seul un tiers l'avait été. Cela a provoqué une grande déception qui a fait le jeu du retour de l'opposition violente et même de l'EII.

Les campagnes de contre-insurrection (guerre contre un ou plusieurs groupes armés) ou de stabilisation (sécurisation dans un contexte sans ennemis déclarés) nécessitent une masse de forces de sécurité de l'ordre de 1 pour 50 habitants pour les zones les plus difficiles.

Cette masse peut difficilement être fournie par les armées régulières, surtout les petites armées modernes professionnelles. Il est forcément nécessaire soit d'agir en coalition, soit de s'associer avec les forces locales.

Les forces locales sont par définition insuffisantes à elles seules (sinon les Etats, lorsqu'ils existent encore, ne demanderaient pas d'aide extérieure).

L'association entre Corps expéditionnaire et forces locales est le moyen de pallier les insuffisances des uns et des autres. Elle permet d'associer la puissance des premiers avec le nombre et la connaissance du milieu des seconds.

C'est une solution très efficace. Elle ne doit pas être associée dans les esprits aux guerres de colonisation-décolonisation puisqu'elle a été pratiquée par la suite. Il s'agit même semble-t-il du point commun entre les campagnes de contre-insurrection modernes réussies comme au Tchad, au Dhofar ou en Irak en 2007.

2. Possibilités d'emploi des auxiliaires en OPEX et limites

2.1. LES AVANTAGES

- **Avantages politiques**

Le principal avantage politique de la prise sous commandement français de recrues locales, quelle que soit la formule utilisée, est son efficacité dans l'obtention de la victoire. Elle a permis en effet la victoire au Tchad en 1972, au Dhofar dans le sultanat d'Oman lorsque les Britanniques ont fait la même chose ou en Irak en 2007, rétablissant même dans ce cas une situation très compromise pour les forces américaines. Dans tous ces cas, la victoire a permis le repli rapide de la Force.

Cette association, qui va plus loin que l'assistance militaire, est un multiplicateur de forces rapide et à bas coût. Avec le surcoût moyen d'un seul soldat européen ou américain engagé en opération, il est possible de solder, équiper et soutenir entre 20 et 40 soldats locaux en Afrique ou dans le Grand Moyen-Orient. A volume de force équivalent, cette association permet de réduire l'empreinte du corps expéditionnaire et donc les coûts ou les pertes par une plus grande efficacité du fonctionnement normal (le coût par mois d'engagement) et surtout par l'abréviation de la campagne :

- En trois ans seulement de campagne, les pertes françaises au Tchad sont de 39 soldats tués pour 3 800 combattants du Front de libération nationale et surtout celui-ci est chassé de la majeure partie du pays ;
- Les Britanniques perdent 24 soldats tués au Dhofar en six ans pour 4 200 ennemis tués, blessés ou prisonniers et là encore la situation est rétablie ;
- En Irak, les pertes américaines mensuelles sont divisées par trois en 2008 dès lors que l'association avec les milices tribales sunnites et les Fils de l'Irak a trouvé sa pleine efficacité ; elles sont encore divisées par deux l'année suivante et encore par deux l'année d'après alors que la sécurité a été rétablie.

En Afghanistan où, pour des raisons diverses, cette solution n'a pas été essayée à grande échelle, les résultats ont été très inférieurs et les coûts et les pertes en revanche très supérieurs.

Dans une lutte où la population est l'enjeu, l'afflux de volontaires pour servir sous commandement est aussi un indice de la légitimité et de la popularité de la force étrangère.

Cette association n'est qu'une solution temporaire, plus efficace et donc plus rapide, que l'engagement direct et/ou l'assistance aux forces régulières locales, à laquelle elle peut néanmoins contribuer par transfert des forces. Les forces « associées » ont en effet pour vocation à être dissoutes si elles ne sont plus nécessaires ou intégrées aux forces locales, dont elles peuvent constituer d'excellents éléments. L'association, qui ne doit être en aucun cas assimilée à un projet de reformation d'une armée coloniale d'occupation, peut constituer une excellente matrice pour les forces régulières locales.

• Avantages opérationnels

La réussite stratégique découle de l'efficacité opérationnelle du procédé. Il faut bien comprendre qu'au-delà de la fusion entre forces étrangères et locales, il s'agit surtout de la prise sous commandement opérationnel de forces locales.

- L'exemple de l'association des troupes de seigneurs de la guerre de la Coalition du nord afghan avec les forces spéciales ou clandestines américaines à la fin de 2001 est par exemple très différent. Ces seigneurs de la guerre poursuivaient en effet leur propre agenda politique et opérationnel. Si ces troupes avaient été réellement placées sous commandement américain et si les Etats-Unis avaient engagé en même temps leurs bataillons disponibles, il est probable que des résultats beaucoup plus décisifs auraient été atteints dès 2001.

Cette prise sous commandement du corps expéditionnaire de recrues locales permet d'accroître considérablement le volume de forces d'un corps expéditionnaire devenu mixte et ce volume est indispensable au contrôle et à la sécurité des populations.

La masse n'est pas le seul facteur de supériorité opérationnelle de l'association. Les auxiliaires connaissent parfaitement le terrain et la population, dont ils sont issus.

- Les pertes américaines par engins explosifs improvisés (IED) en Irak ont décliné beaucoup plus grâce aux milices locales sunnites sous commandement de la Coalition qu'après les dix milliards de dollars qui avaient été investis jusque-là dans des solutions techniques.

Les auxiliaires permettent à la force étrangère d'évoluer dans le milieu local, en facilitant le contact avec la population, le dialogue avec elle et d'éviter les impairs culturels. Ils constituent une source première de renseignement.

Lorsqu'ils sont utilisés dans la défense de leur territoire et de leurs proches, les auxiliaires, associés par des liens familiaux ou claniques, sont généralement très motivés, souvent plus que des forces régulières du pays agissant hors de leur province d'origine.

- Les milices tribales sunnites ont été bien plus efficaces pour chasser l'Etat islamique en Irak (EII) de la ville de Ramadi que les unités de police et de l'armée régulière irakiennes, à majorité chiite et largement perçues comme étrangères par les habitants. Ces milices avaient personnellement souffert des exactions de l'EII, connaissaient parfaitement leur milieu qui était celui où ils vivaient et étaient particulièrement motivés.

La motivation des auxiliaires à servir sous commandement français sera d'autant plus grande que ce sont les Français qui assurent la solde et même sans doute l'avancement, échappant ainsi aux fléaux fréquents du racket de solde ou des nominations népotiques et/ou politiques.

La plus grande efficacité est obtenue par l'association étroite entre ces qualités des auxiliaires et les moyens ou les compétences des forces étrangères dans des unités mixtes selon des dosages différents.

Un élément non négligeable de cette association est qu'elle permet aussi de réduire le « bassin de recrutement » des groupes armés ennemis ou au moins de pratiquer une activité de soutien économique en fournissant du travail. Dans un marché du travail-combattant à bas coût, il est souvent plus rentable d'acheter les soldats que de les laisser « partir à la concurrence ».

- Parmi les 80 000 auxiliaires sunnites des Fils de l'Irak ou des milices tribales, il y avait plusieurs dizaines de milliers d'hommes qui avaient déjà pris les armes contre les Américains ou qui étaient susceptibles de le faire. Entre le coût du combat contre ces dizaines de milliers de combattants que cela aurait induit et les dix à vingt millions de dollars que leur emploi a coûté, la différence est énorme. Ce sont plusieurs milliards de dollars qui ont été économisés et surtout plusieurs milliers de morts et blessés américains qui ont été évités.

2.2. LES CONDITIONS POLITIQUES

Il va de soi que le recours aux auxiliaires ne peut pas être une solution pour tous les types de conflits. Les conditions politiques sur place doivent permettre l'engagement de forces locales :

- Soit que le pays est tellement effondré et peu maître de son territoire qu'il n'a guère le choix s'il veut survivre (pensons par exemple aux conditions de l'opération *Sangaris*). En l'absence totale d'Etat, cette solution pourrait être retenue sous mandat international et à condition de bien comprendre les jeux politiques entre les différents groupes sur le théâtre ;
- Soit que le pays nourrisse de très bonnes relations avec la France, qui permette de trouver un accord pour l'emploi de locaux en mission combattante. Cet accord doit comprendre des volets financiers (qui solde les auxiliaires, selon quelles procédures), matériels (qui équipe ces forces), juridiques (responsabilités, règles d'engagements, assurances, etc.) et politiques (conditions du désengagement, de la démobilisation des auxiliaires).

Il sera plus délicat de recourir à cette solution dans un pays divisé politiquement, comme l'opération *Tacaud* au Tchad de 1978 à 1980, car le risque d'être instrumentalisé, ou de favoriser un groupe au profit d'un autre, sera plus grand. Toutefois, les auxiliaires pourraient alors être employés de façon plus localisée, en maintien de l'ordre, de façon à éviter de créer des incidents entre les groupes politiques.

La question de la loyauté de ces forces au pouvoir en place se pose ensuite. Une préparation politique importante semble nécessaire pour essayer d'assurer les relations futures entre auxiliaires et gouvernement central, par exemple, en formalisant à l'avance le ralliement de groupes à un accord de paix global, en demandant aux auxiliaires de fournir personnellement des gages de loyauté au pouvoir légitime, en mettant en place des instances de dialogue, en leur garantissant des avantages dans le système politique actuel (soit par l'insertion dans l'armée régulière, en valorisant leur expérience, soit par des programmes de type DDR).

Une structure locale de type secrétariat aux combattants auxiliaires serait avantageuse pour assurer la coopération avec un commandement spécifique étranger, qui contribuerait au recrutement des auxiliaires, à leur enregistrement administratif afin d'assurer un suivi (et une surveillance) et à leur reconversion ou intégration dans les forces de sécurité.

2.3. LES CONDITIONS OPERATIONNELLES

Le recours à des auxiliaires ne peut s'envisager que pour des opérations dans la durée. En effet, le temps nécessaire pour mobiliser, former puis intégrer ces auxiliaires mais aussi les équipes nécessaires pour les encadrer se mesure en mois. Les équipes *Operational Mentoring Liaison Team* (OMLT) n'étaient par exemple engagées en Afghanistan qu'après un cycle de formation de six mois. Or, il peut être nécessaire d'agir beaucoup plus vite. Les délais peuvent être considérablement réduits si on dispose de ce que l'on baptisera ici de détachements d'encadrement opérationnels (DEO) immédiatement projetables.

Dans tous les cas, le processus de l'association est toujours plus rapide que la formation ou reformation de forces de sécurité nationales qui demandent généralement des années. Les deux ne sont pas par ailleurs incompatibles, ils sont même complémentaires.

Plusieurs types d'opérations peuvent être envisagés :

- Les missions de stabilisation demandent une masse importante et pourraient avoir intérêt à recourir à des auxiliaires. La difficulté, ici, réside dans le risque d'instrumentalisation de l'armée française par certains groupes politiques ou criminels. Ces groupes qui peuvent utiliser ponctuellement la force sont locaux, et en aucun cas hors-sol par rapport à la population locale, dont seront issus les auxiliaires. En bref, le risque d'aggraver des divisions politiques est important. L'utilisation d'auxiliaires dans un tel contexte demande donc une connaissance extrêmement fine des enjeux politiques locaux. Dans un tel contexte, il faudra alors sans doute privilégier une faible mobilité géographique des unités comprenant des auxiliaires, voir même les stationner de façon statique dans certaines zones.
- Les missions de contrôle de zones, et notamment, frontalières peuvent avoir intérêt à recourir aux auxiliaires, dans la mesure où de grandes étendues doivent être surveillées. La multiplication du nombre de patrouilles, permise par la masse, est un facteur d'efficacité.
- Enfin, les missions de coercition, dans un contexte de guerre face à un ennemi identifié et constitué en groupes combattants, peuvent trouver avantage à recourir aux auxiliaires. Dans un environnement géographique complexe (milieu montagneux, zones urbaines denses), les connaissances des auxiliaires sont précieuses. La masse est aussi indispensable lorsqu'il s'agit de reconquérir et contrôler ces milieux. L'ennemi étant alors clairement identifié, le contexte politique est plus clair.

Plusieurs organisations sont possibles, le point commun étant que la France exerce provisoirement le commandement de ces forces, comme s'il s'agissait de forces françaises :

- La mise sous commandement opérationnel de forces régulières locales déjà constituées, comme les compagnies tchadiennes en 1969. Les forces sont recrutées, soutenues, soldées par l'Etat hôte, avec une aide éventuelle de la France. Le commandement des unités est assuré par des cadres locaux seuls ou conseillés par des cadres français. En cas de médiocrité de l'encadrement local, le commandement peut être assuré directement mais provisoirement par des Français, le temps de recruter et former des cadres locaux compétents. C'est la solution normalement la plus efficace rapidement. Elle suppose de disposer d'équipes de cadres français immédiatement disponibles mais surtout de transcender la susceptibilité nationale locale. Cela ne paraît donc possible qu'en cas d'urgence.
- La constitution d'unités de manœuvre locales, niveau section ou compagnie, éventuellement bataillon, recrutées, soldées, formées et commandées par des cadres français. Ces unités locales peuvent être autonomes ou intégrées dans des Groupements

tactiques interarmes. C'est la solution la plus courante mais aussi la plus longue à mettre en œuvre puisqu'elle demande un délai de formation et de probation de plusieurs mois.

- L'intégration dans des unités de secteur ou groupes d'autodéfense, à la manière des CAP. C'est une solution rapide mais elle est demandeuse d'effectifs.

L'association sous commandement français offre de nombreux avantages pour la France, en particulier des pertes et des coûts inférieurs pour un volume de forces engagées de même volume.

Ces avantages sont aussi ceux de l'assistance militaire mais en y ajoutant une efficacité opérationnelle supérieure. Cette efficacité opérationnelle supérieure permet d'obtenir des résultats plus importants et plus rapides, donc *in fine* de réduire encore les pertes et les coûts.

Cette efficacité opérationnelle est le résultat de la combinaison de la compétence tactique, de moyens tactiques, du nombre et de la connaissance du milieu.

L'association ne trouve sa pleine efficacité que si elle est conduite en pleine confiance avec les autorités locales avec qui un accord clair d'emploi et de gestion des forces associées en fin de mission doit être établi.

L'association n'a de sens que pour des missions de longue durée dans le cas de guerres contre des organisations armées ou d'opérations de stabilisation. Elle peut prendre des formes très diverses.

3. Conditions d'emploi des auxiliaires

La décision de recourir à des auxiliaires étant prise, il reste encore à fixer les modalités de leur emploi. Plusieurs volets sont alors à traiter.

Il peut être utile de confier toutes ces tâches à un commandement spécifique, sans doute rattaché à l'État-major de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME) et à la fonction Assistance militaire opérationnelle (AMO). Ce commandement prendra en compte en métropole le soutien et la doctrine de ces forces adjointes.

Il serait également sans doute utile de placer sous son commandement un corps de troupe spécialisé à la fois dans l'assistance et l'association. Ce régiment influencerait des détachements permanents DAO/DEO, des renforcements possibles de réservistes et une structure de formation spécifique (dont l'enseignement des langues étrangères).

• Engagement des recrues locales

- Les critères de choix des auxiliaires doivent être définis : critères de sélection (physiques/compétences) selon les missions envisagées, choix des origines géographiques des auxiliaires, etc.
- L'aspect SECOPS doit être traité également. Les armées françaises ont une expérience importante sur ce plan avec l'Afghanistan, puisqu'elle y a engagé plusieurs centaines de locaux à des tâches diverses, avec un risque sécuritaire important. Il est utile de passer si possible par un système de parrainages et une inscription administrative afin de pouvoir suivre plus facilement ceux qui changent de camp. Une période probatoire sans puis avec arme est souvent nécessaire.
- La solde est un élément essentiel. Il est indispensable de fournir des soldes (ou des compléments de solde si les recrues sont payées par leur Etat) attractives au regard des conditions locales. Il est important aussi que ce paiement soit effectif, soit par parce qu'il est fourni « à la main » par les Français, soit parce qu'il est étroitement contrôlé par eux.
- Le cadre juridique d'emploi n'est finalement pas très différent du cas où des locaux sont employés par la France pour d'autres tâches, et qui suivent en opérations (certains ont même été autorisés à porter une arme pour leur protection).
- Il est important que le statut soit clair, sous forme de contrats courts de plusieurs mois, avec une possibilité de départ ou de licenciement immédiats sans contraintes, ainsi qu'une indemnité de fin de contrat. La France doit avoir la maîtrise aussi de l'avancement et des nominations.
- Il est à noter que de tels statuts ne sauraient correspondre à la définition du mercenaire selon l'article 47 de la Convention de Genève de 1947³ car la France est une « Partie au conflit » fonctionnant en association et en plein accord avec l'Etat local et à son profit.

³ Art 47 2. Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne : a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ; b) qui en fait prend une part directe aux hostilités ; c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie ; d) qui n'est ni

• Encadrement

L'encadrement de troupes auxiliaires exige des équipes de volontaires pour agir de manière isolée sur une longue durée. C'est une mission exigeante qui demande du personnel de grande qualité et une préparation de longue durée.

Le personnel des DEO doit être particulièrement sélectionné en fonction de ses qualités techniques mais aussi, et peut-être surtout pour sa maturité, sa stabilité psychologique, son ouverture d'esprit et son initiative. Il doit être particulièrement sensible à la compréhension de l'environnement humain des opérations.

A la manière des *Operational Mentoring Liaison Team* (OMLT) en Afghanistan, il est possible de réunir des détachements *ad hoc* et de les former pendant six mois avant de les déployer sur le théâtre. Cette solution, appliquée après presque cinq années de conflit en Afghanistan, implique par principe un délai important là où il est souvent utile d'agir vite. C'est la raison pour laquelle il est préférable de disposer de détachements déjà formés et prêt à être déployés sur très court préavis, sur le modèle des *A Teams* des Forces spéciales de l'*US Army* (« bérets verts »). Cette solution impose de fait une structure permanente où il serait possible de créer un environnement de formation adapté.

Toutes les expériences réalisées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale aboutissent à deux types de structures :

- L'équipe d'encadrement-liaison : soit un groupe d'une dizaine d'étrangers encadrant une unité de combattants locaux réguliers ou non. Cette équipe ou DEO comprend un chef d'élément, officier subalterne ou sous-officier supérieur, un sous-officier expérimenté comme adjoint, trois ou quatre sous-officiers pouvant assurer des commandements et trois à cinq spécialistes : transmetteur, sapeur, infirmier, interprète et armement. Les CAP constituent une variante de cette formule avec une décentralisation accrue, un groupe de combat commandé par un sergent faisant office de DEO et avec une densité de troupes américaines particulièrement élevée par rapport aux troupes locales (1 pour 2 à 4). La force constituée, de taille variable (de la section au bataillon) peut être autonome (secteur) ou être intégrée dans une structure tactique française (GTIA).
- L'intégration : des combattants locaux sont directement et individuellement engagés dans les rangs français (Indochine, CPIMa). Cette solution pose cependant de nombreux problèmes de différences de compétences, de statuts mais aussi de permanence, les unités françaises sont tournantes, contrairement à la CPIMa qui était une unité permanente (que font les recrues étrangères lorsque leur unité d'appartenance rentre en France ?). Tout milite actuellement pour des unités spécifiques et séparées avec DEO.

L'encadrement direct français des unités locales n'est pas obligatoire, l'essentiel est que la troupe soit sous commandement opérationnel français et s'y comporte efficacement et éthiquement, ce qui peut être le cas avec un encadrement local efficace. L'injonction d'équipes de DEO dans les unités est donc plutôt une solution par défaut et provisoire, le temps de disposer d'un personnel local capable de faire la même chose.

Il faut donc envisager d'emblée de déployer ou de renforcer simultanément à la création d'unités mixtes, une structure de formation de cadres et de spécialistes locaux susceptibles de remplacer les

ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ; e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et f) qui n'a pas été envoyée par un état autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit état.

Français. A défaut, il ne faut pas exclure la possibilité d'une relève par des cadres français sous contrat privé.

Il est important de maintenir le lien entre les équipes sur le terrain et la chaîne de commandement assistance-association, pour assurer le soutien, la gestion des ressources humaines, mais aussi adapter en permanence la préparation au départ sur un théâtre par un retour d'expérience bien organisé. Il est important d'avoir un commandement spécifique sur le théâtre pour assurer le relais entre le terrain et la structure centrale mais aussi entre Français et le « secrétariat aux combattants auxiliaires » de l'Etat local.

Il est important aussi que les DEO soient engagés groupés et le restent. Les remplacements individuels doivent être limités à la nécessité de la permanence de la connaissance du milieu (on peut concevoir par exemple que les engagements du chef de détachement et du sous-officier adjoint ne coïncident pas afin d'assurer un tuilage). Il est largement préférable qu'ils reviennent et restent en métropole également groupés. Cela est important pour leur cohésion et leur équilibre psychologique (un des problèmes des OMLT formations *ad hoc* dispersées au retour de la mission au contraire des unités de combat) mais aussi pour la formation des autres DEO. L'expérience de ceux qui reviennent est très précieuse pour ceux qui se préparent à partir, surtout quand il s'agit du même théâtre, et que tous se connaissent parce qu'ils appartiennent au même corps.

Il est possible et sans doute avantageux, sur le modèle du Centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE), d'utiliser des réservistes pour ces missions, pourvu évidemment qu'ils présentent les qualités et les compétences nécessaires. Il serait particulièrement utile notamment de recruter par ce biais des gens originaires ou bons connaisseurs des milieux possibles d'engagement. Cela implique sans doute une modification du statut de réservistes et notamment de leur durée possible d'emploi opérationnel.

• La question du risque

Un frein probable à l'injection d'équipes isolées est la croyance que celles-ci courent plus de risques que les autres. Toutes les expériences dans ce sens montrent qu'en réalité ce n'est pas le cas. Il est moins risqué de vivre dans un secteur rural ou urbain que l'on connaît parfaitement que d'être obligé de passer toujours par la même route pour entrer et sortir d'une base. Tout cela est assez contre-intuitif et devra être longuement expliqué et justifié.

- Rappelons que pour 1 soldat français tué lors de l'opération *Serval* en 2013, 50 combattants ennemis environ ont été éliminés définitivement. Pour les Français métropolitains engagés dans les 45 commandos formés en Indochine (sans moyens de protection individuels et vivants sur le terrain), ce rapport de pertes était de 1 pour 90 (environ 8 000 combattants éliminés pour 89 soldats français, soit en valeur absolue autant de pertes françaises qu'en Afghanistan pour beaucoup plus d'ennemis éliminés). Il y a eu plus de soldats français tués dans les bataillons français engagés sur la RC-4 du 1^{er} au 13 octobre 1950 que dans tous les détachements insérés au sein des centaines de compagnies de supplétifs de tous types pendant toute la guerre.

• Les missions et conditions d'emploi

Les missions possibles des unités auxiliaires sont :

- Surveiller et contrôler leur zone d'habitat ;
- Protéger des points sensibles ;
- Aider au déploiement et renseigner (pisteurs, éclaireurs, traducteurs) des unités françaises ;

- Manœuvrer, rechercher et détruire, de manière autonome ou intégrée dans des Groupements tactiques interarmes français.

Ces unités mixtes doivent être équipées de matériels évidemment suffisants et si possible peu coûteux. Elles peuvent être déjà armées, par leur propre soin ou celui de l'Etat local. Il faut se préoccuper plus dans ce cas de l'harmonisation et du soutien de cet équipement, via la chaîne locale. Les cadres français peuvent être équipés localement ou comme les OMLT par la chaîne française.

Il est possible aussi d'avoir à équiper complètement les recrues locales. Il faut choisir là aussi entre le soutien français ou en faisant appel au marché local.

Cela suppose une grande souplesse dans les procédures d'achat et de vente d'équipements militaires ou civils et une grande autonomie de dépenses. Il est, là encore, préférable de s'appuyer sur une chaîne de soutien spécifique, bénéficiant de dérogations éventuelles à la manière du Service action ou des Forces spéciales afin d'agir vite.

Les unités intégrées dans les groupements français peuvent dépendre de cette chaîne de soutien spécifique associée aux forces auxiliaires où être intégrées à la chaîne de soutien française, avec les problèmes spécifiques liés à l'équipement et l'armement différents de recrues étrangères.

De la même façon, l'infrastructure peut aller des logements civils loués, pour les unités de secteur, à l'intégration dans des bases locales ou françaises en passant, sans doute préférentiellement, par des postes avancés. Là encore une chaîne de soutien spécifique dotée d'une grande autonomie de dépenses est préférable pour aider les unités souvent dispersées.

• **La formation des auxiliaires**

Le volume et le degré de formation des auxiliaires sont relatifs à leur niveau au moment de l'association, l'urgence de leur emploi et leur mission. Là encore il faut distinguer :

- Les unités déjà constituées et équipées qui peuvent être engagées immédiatement dans des missions plutôt simples, comme les milices tribales sunnites en Irak, les Forces populaires vietnamiennes, ou même éventuellement des unités régulières placées sous commandement français.
- Les unités à constituer. Il faut passer dans ce cas par une formation initiale proportionnelle à la difficulté des missions à accomplir, de la défense de secteur à la manœuvre intégrée dans un groupement tactique français. Cette formation initiale nécessitera plusieurs semaines dans tous les cas et comprendra la période probatoire (enquête, mise à l'épreuve) des recrues. Cette formation initiale peut être effectuée par les équipes détachées, à condition de disposer des ressources nécessaires (espace d'entraînement, munitions, etc.). Elle peut être assurée par un groupement d'instruction spécifique, voire plusieurs si les recrues ne peuvent se déplacer très loin de leur zone de vie ou alors envisager dans ce cas une structure de formation initiale mobile.
- Les recrues individuelles qui rejoindront les unités déjà constituées. Elles peuvent passer à nouveau par ce système de formation centralisé ou au pire être à la charge des équipes décentralisées, un sous-officier pouvant par exemple se consacrer à la formation des nouvelles recrues du secteur.

Dans tous les cas de figure, il sera indispensable de compléter cette formation initiale par une formation permanente dès lors que les activités opérationnelles le permettent. Il est important de souligner que cette formation permanente s'effectue en réalité dans les deux sens, les uns apportant leurs connaissances techniques, les autres leur connaissance du milieu.

• Le cadre psychologique

Le volet communication est important, tant à destination de l'opinion française que du pays considéré. En effet, pour les deux publics, l'aspect mémoriel est important et souvent sensible. L'emploi d'auxiliaires locaux sera inmanquablement associé, selon des publics différents, à un retour aux troupes coloniales ou aux harkis. Ne pas être accusé de néo-colonialisme ou de refaire la guerre d'Algérie (le « syndrome Harki ») constitue certainement le principal frein à cet emploi.

Il n'est pas forcément nécessaire de communiquer initialement là-dessus en considérant qu'il s'agit d'une extension de ce qui se fait déjà (des traducteurs afghans travaillant pour la France ont parfois porté une arme, des chefs de section maliens ont été intégrés dans les forces françaises en doublure de chefs de section français, des guides sont utilisés dans les unités de Barkhane).

Il faut néanmoins préparer au moins un discours expliquant le plein accord des autorités locales, le volontariat des recrues, le caractère provisoire de la formule et les garanties claires de fin de contrat. Il faudra dissocier cet emploi de celui des supplétifs de la colonisation-décolonisation en montrant par exemple qu'il s'agit d'une solution appliquée bien au-delà de cette époque. Il sera nécessaire d'éviter toute terminologie (supplétifs, tirailleurs, commandos de chasse, etc.) évoquant cette époque.

Dans le cas où les unités mixtes feraient l'objet d'une curiosité et donc d'une attention médiatique, il est particulièrement important qu'elles ne puissent être accusées de comportements illégaux. Inversement et toujours dans ce contexte médiatisé, les succès de ces unités doivent être mis en avant, notamment par la cellule Communication du commandement dédié.

• La démobilisation

Une fois la mission assurée, les unités d'auxiliaires peuvent être licenciées ou intégrées dans l'armée nationale. Dans tous les cas, il est indispensable d'organiser cette démobilisation avec les autorités locales le plus en amont possible, si possible dès l'accord initial de coopération.

Dans le cas du licenciement, les auxiliaires locaux reçoivent une indemnité décente et peut-être exceptionnellement pour les meilleurs d'entre eux un engagement dans les forces françaises. L'armement est récupéré et confié aux forces de sécurité nationales. L'intégration individuelle dans les forces de sécurité locales ou dans des emplois civils doit être envisagée par les autorités, sans doute aidées par la France.

Dans le cas de l'intégration dans l'armée nationale, il est évidemment nécessaire d'avoir remplacé au préalable les cadres français par des cadres locaux compétents, honnêtes et légitimes. Les unités passent ou repassent sous le commandement national ou si celui-ci est inexistant, éventuellement sous le commandement des Nations-Unies.

Cette intégration peut susciter des problèmes. Les unités auxiliaires peuvent ne pas être considérées comme bienvenues dans l'armée nationale et constituer pour elle une charge supplémentaire. Les auxiliaires peuvent considérer les conditions de travail et surtout de solde moins avantageuses qu'avec les Français, ce qui ne manquera pas de susciter des récriminations.

C'est la raison pour laquelle, la solution de la confortable indemnité pour « solde de tous comptes » est souvent la meilleure solution. Il en est de même pour la prise en charge des blessés et invalides de guerre, ainsi que de leur réinsertion dans la société civile.

Les vraies difficultés surviennent lorsque le désengagement français ne se fait pas dans de bonnes conditions, et lorsque les ennemis combattus ne sont pas vraiment vaincus. Les anciens auxiliaires sont alors des cibles de choix, et, menacés, ils peuvent faire appel à la France pour les protéger. Les soldats français ayant combattu à leur côté et les ayant encadrés ont alors le sentiment d'un devoir moral de protection à leur égard. Pour preuve, les témoignages de soldats français en faveur de l'accueil en France des traducteurs afghans sont nombreux.

Sans doute, faut-il clairement expliquer et démontrer que ceux qui ont servi la France bénéficient de sa protection s'ils sont attaqués parce que justement ils ont servi la France. Il faut envisager et faciliter le séjour en France de ces auxiliaires et leurs familles au nom de l'asile politique et ne pas hésiter à frapper l'ennemi qui s'en prendrait à eux.

L'association avec des combattants locaux est un procédé efficace mais qui pose de nombreux problèmes concrets.

La plupart d'entre eux sont communs avec l'assistance militaire opérationnelle mais ils sont exacerbés car il s'agit de dépasser les aspects techniques de formation pour prendre en compte directement tout ou partie du recrutement, de la solde, de l'équipement de la formation des recrues locales.

Il s'agit surtout de dépasser le cadre politique confortable du simple conseil pour combattre avec ces recrues locales, avec les responsabilités et les risques que cela induit en échange d'un surcroît d'efficacité.

Le blocage principal est essentiellement psychologique et relève surtout du refoulement traumatique de l'expérience de la colonisation-décolonisation dans différents publics. Une fois dépassé ce blocage, les autres problèmes peuvent être résolus avec un minimum d'imagination et de volonté.

Il est préférable de disposer pour cela d'une chaîne de commandement spécifique et d'un corps de troupe spécialisé.

Conclusion

La décision de recourir à des auxiliaires n'est pas facile à prendre, car elle revient à mettre en regard les avantages de la solution à court terme avec ses inconvénients à moyen terme. En cas de victoire nette, les inconvénients sont minorés, et le retrait de la Force peut s'effectuer dans les conditions prévues. Cependant, la plupart – sinon la totalité – des conflits contemporains ne se termine pas par une « victoire » au sens usuel du terme mais, au mieux, par un degré de sécurité acceptable.

La difficulté est qu'il sans doute difficile d'obtenir la victoire, ou ce degré de sécurité acceptable, sans en passer par là. Les forces françaises sont de plus en plus réduites alors que les zones d'engagement sont de plus en plus peuplées. D'un autre côté, les forces régulières locales que ces forces françaises sont susceptibles de venir aider sont faibles alors que les groupes armés irréguliers sont de plus en plus forts.

Il est possible d'intervenir directement et de détruire des forces visibles, comme au Mali en 2013 mais sans capacité ensuite de véritable contrôle du terrain et en restant à la surface des choses. Il est possible aussi d'aider techniquement les forces régulières locales mais sans un contrôle complet de l'ensemble de la chaîne de commandement et de soutien, cette assistance seulement technique ne touche généralement pas aux problèmes qui font que ces organes de sécurité ne parviennent pas à l'emporter seules face aux groupes irréguliers.

Dans les exemples modernes de lutte contre les organisations armées ou même parfois contre des Etats, cette approche parallèle a donné des résultats médiocres. Les meilleurs résultats militaires de corps expéditionnaires français, britannique et américains ont été obtenus en revanche en associant très étroitement jusqu'à la fusion les qualités des deux forces, à Bornéo de 1962-1966, au Vietnam avec le programme CAP en 1966-1971, au Tchad en 1969-1972, au Dhofar en 1970-1976, au Tchad encore en 1987, au Rwanda en 1990-1993, en Irak en 2006-2008. Cela ne s'est jamais fait sans surmonter de nombreuses réticences, à abandonner même momentanément une part de souveraineté, à avouer que l'on ne fait pas que de l'assistance mais que l'on participe aux combats, à effectuer une mission moins valorisante que le combat classique, à expliquer pourquoi des soldats français ont pu être tués alors qu'ils étaient apparemment isolés hors de la protection des bases, à combattre parfois aux côtés d'anciens ennemis, etc.

Devant ce dilemme entre l'efficacité réelle et l'aveu, on a choisi soit de ne rien faire, soit de cacher que l'on utilisait des auxiliaires. L'auteur de ces lignes se souvient des deux batteries d'artillerie mixtes sous commandement français qui ont largement contribué à stopper l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR) à l'été 1992. Cette opération *Noroît* n'est même pas classée dans la liste des opérations extérieures. On privilégie aussi pour ces missions des forces « discrètes » voire clandestines, essentiellement pour justifier de ne pas avoir à en parler.

Cela a conduit à limiter considérablement le procédé le plus efficace que l'on connaisse à ce jour en contre-insurrection moderne et même en stabilisation. Le retournement spectaculaire la situation en Irak de 2006 à 2008 grâce à une association réalisée à une échelle inédite depuis cinquante ans et ouvertement assumée aurait dû permettre de faire sauter ces réticences. Il semble surtout qu'on a retenu de ne plus mener de campagnes de contre-insurrection contre toutes les évidences.

Les ennemis les plus probables pour l'armée de terre restent et de loin les groupes armés irréguliers. Ceux-ci innoveraient régulièrement et croissent plutôt en puissance particulièrement en Afrique. Il serait parfaitement possible pourtant de les contrer à moindre coût en formant « sous licence » des unités comme le Bataillon d'intervention rapide (BIR) du Cameroun, magnifique exemple d'unité à faible coût idéalement taillée et organisée (par des Israéliens) pour combattre des groupes irréguliers. Les Groupes spéciaux d'intervention mauritaniens, formés avec l'aide des Forces

spéciales françaises, sont un autre exemple d'unités nouvelles africaines parfaitement adaptées à leur milieu.

Pour un coût inférieur à celui de l'opération Barkhane, l'efficacité globale de ces unités sous commandement français serait sans doute supérieure à ce qui se fait actuellement. Il serait aisé ensuite de se retirer et d'en rendre le commandement aux Etats locaux ou à une force commune. Vaincre ou au moins contenir les groupes irréguliers impose d'innover aussi.